



Information réglementée

Immo Moury s.c.a. : réglementation en matière de transparence

Liège, 12 septembre 2008 – Conformément aux dispositions du Titre II de la Loi du 2 mai 2007 et de l'Arrêté Royal du 14 février 2008 relatives à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé, Immo Moury s.c.a. communique ci-joint les informations concernant le seuil de déclaration ainsi que les données relatives au capital et aux titres conférant le droit de vote.

Les statuts d' Immo Moury s.c.a. prévoient un seuil statutaire de 3 %, en sus du seuil légal de 5 % et des multiples de ce seuil légal.

Au 12 septembre 2008, les données relatives au capital et aux titres conférant le droit de vote se présentent comme suit :

<u>Dénominateur</u>	<u>Nombre</u>	<u>Droits de vote y afférents</u>
Actions ordinaires	406.287	406.287
Total		406.287

Total du capital € 19.002.402

Les notifications de participations importantes doivent être envoyées à l'attention de :

Mr Guy Jacquet
Directeur financier
Rue Sainte-Marie, 24
B - 4000 Liège
Tél. : +32 (0)4 221 03 10
E-mail : gjacquet@immomoury.com
Site Internet : <http://www.immomoury.com>